

heures et des heures indûment tout le personnel de soutien de la Chambre des communes.

Il m'apparaît évident qu'aujourd'hui, à l'ère moderne, le Parlement du Canada se devrait de se doter d'un système de votation beaucoup plus efficace et beaucoup plus rapide que celui que nous sommes obligés de suivre quand un certain nombre de députés font de l'obstruction systématique comme ils l'ont fait hier soir.

En terminant, je rappellerai simplement au leader parlementaire du gouvernement les recommandations du Comité McGrath. Tous les membres de ce comité, des députés conservateurs, des députés libéraux et nos collègues du Nouveau Parti démocratique avaient unanimement recommandé de changer le système de votation en cette Chambre, pour le rendre plus efficace. Et j'ose espérer que le Comité parlementaire qui est chargé d'étudier la réforme de la procédure parlementaire se penchera de toute urgence sur cette question, afin que des situations comme celle d'hier ne se répètent plus à l'avenir.

[Traduction]

**M. Andre:** Monsieur le Président, l'incident d'hier soir me rappelle une description faite de notre institution par le très honorable John Diefenbaker, qui disait parfois que le Parlement était le seul asile pour aliénés au pays qui soit contrôlé par ses pensionnaires.

Hier soir, il semble que des pensionnaires particulièrement dangereux aient eu le contrôle de cette Chambre, d'où la suggestion faite par le député d'envisager des moyens de limiter ce genre de perte de temps pour tout le monde. Le comportement puéril manifesté hier soir dans le seul but de prolonger indûment la séance pourrait nous inciter à réviser le Règlement de la Chambre et à trouver un moyen — un vote avec des moyens électroniques serait certainement une possibilité — afin que ceux qui nous regardent depuis les tribunes ou à la télévision n'ait pas honte du fonctionnement de notre institution.

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants):** Monsieur le Président, j'aimerais revenir aux travaux de la Chambre et, sans faire trop de commentaires, à l'échange entre le leader du gouvernement et le député de Papineau—Saint-Michel.

Je voudrais ajouter, avant d'aller trop loin, afin que nous puissions procéder au débat et ne pas passer l'après-midi en rappels au Règlement, que des députés de chaque côté, dont certains portaient des couvre-chefs qui ne plaisaient pas à tous, n'ont pas contribué à calmer les remous dont personne n'ignorait l'existence.

### *Recours au Règlement*

De toute manière, monsieur le Président, je tiens à féliciter le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir, un peu plus tôt, déposé le projet de loi C-84. Le ministre des Anciens combattants, qui en est le parrain, n'est pas là aujourd'hui. C'est un projet de loi des plus intéressants. Je n'en ai pas encore assimilé tout le contenu, beaucoup plus complexe que je ne le croyais, mais j'espère que les consultations que le leader du gouvernement aura avec les autres partis la semaine prochaine aboutiront à un accord. Je crois que tous les partis sont d'accord pour que ce projet de loi franchisse toutes les étapes en un seul jour de sorte qu'il pourrait être adopté d'ici au 1<sup>er</sup> juillet.

Il n'y aurait pas de meilleur hommage à rendre à ceux qui se sont vraiment sacrifiés pour ce pays, que de remédier à cette omission au bout de 125 ans.

Je le dis sérieusement et je félicite encore une fois le ministre.

\* \* \*

• (1510)

### RECOURS AU RÈGLEMENT

#### LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold):** Monsieur le Président, j'hésite toujours un peu à prendre la parole à la Chambre pour faire des reproches à un député, mais peut-être pourriez-vous me dire si ce dont je veux parler constitue un rappel au Règlement ou une question de privilège.

Aujourd'hui, si j'ai bien compris, un député en a traité un autre de traître. Je crois que ce genre de langage est tout à fait inacceptable à la Chambre. En dépit du fait que le premier ministre ait dit, en expliquant pourquoi, qu'il n'insistait pas pour que le député retire ses paroles, je ne puis personnellement accepter qu'un député utilise une telle expression envers un autre député sans que la Chambre sévisse.

Monsieur le Président, en tant que porte-parole de mon parti à la Chambre, je vous demande d'adresser au moins une réprimande sévère au député qui a utilisé ce mot et je voudrais que nous demandions que ces mots soient retirés du compte rendu des travaux de la Chambre.

Nous n'accepterons pas d'être tournés en ridicule parce qu'il y a une poignée de députés qui peuvent quand ils le veulent utiliser, à l'endroit d'autres députés, des mots qui n'ont jamais été acceptables à la Chambre et qui, je l'espère, ne le seront jamais, monsieur le Président.